

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
15 septembre 2017

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 28

OBJET :

**19. FIABILISATION ET
OPTIMISATION DES
TAXES DE LA FISCALITE
DIRECTE LOCALE :
CONTRAT DE
PARTENARIAT
« VERIFICATION
SELECTIVE DES
LOCAUX » (VSL) AVEC
LA DIRECTION
REGIONALE DES
FINANCES PUBLIQUES.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 05/10/2017

Reçu en préfecture le 07/10/2017

Affiché le

à dix-huit heures trente minutes



L'an deux mil-dix-sept, le vingt-et-un SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. KUJAWA Philippe – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DIDELOT Bernard – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – M. MARCINKOWSKI Claude – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – M. VERWAERDE Frankie – Mme CARON Sophie Adjoints – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – M. BAUDRY José – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – M. MABRIEZ Philippe – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. LORIDAN Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – Mme DI PENTA Anna – M. HUE Jean-Luc – M. LAPIERRE Julien Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : Mme BORDEAU-MURA Charlotte – Mme BOUVET Margaret – M. PARENT Jacques – Mme ADONEL Louise **donnant délégations respectives** à Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DIDELOT Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc.

ABSENTE : Mme DUMONT Catherine.

M. KUJAWA Philippe a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la valeur locative cadastrale est un élément déterminant de la fiscalité directe locale puisqu'elle sert à calculer l'assiette des taxes foncières et des taxes annexes dont la taxe d'habitation et la contribution foncière des entreprises.

Dans un souci de justice fiscale, il apparaît nécessaire d'effectuer une mise à jour des valeurs locatives afin de fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et d'optimiser les bases fiscales.

Il est proposé de s'engager dans cette démarche "Vérification Sélective des Locaux" en partenariat avec la Direction Régionale des Finances Publiques.

L'assemblée invitée, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat de partenariat dont il s'agit, qui est annexé à la présente délibération, ainsi que tout document s'y rapportant.

La durée de cette convention est fixée à 5 ans et en fonction des résultats de la 1^{ère} année, cette opération sera reconduite durant les années suivantes.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.